ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 46494

Texte de la question

M. Alain Chrétien interroge M. le ministre de l'intérieur au sujet du schéma d'emplois des effectifs des inspecteurs et délégués du permis de conduire. Il rappelle que le ministre a mis en place un groupe de travail ayant pour objectif la réduction des délais de présentation à l'examen du permis de conduire. Or le schéma d'emploi inscrit au budget pour 2014 s'inscrit en totale contradiction avec cet objectif puisqu'il laisse apparaître une diminution des effectifs à hauteur de 35 équivalents temps plein (ETP). Cette mesure vient à la suite de la suppression de 40 ETP ces deux dernières années et elle est de nature à remettre en cause le maillage territorial des nombreux centres d'examen du permis de conduire (allongement des délais, fermeture de certains centres). Aussi, il lui demande de bien vouloir envisager un moyen de garantir le service public des examens du permis de conduire.

Texte de la réponse

Le délai de passage à l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire ainsi que celui entre deux présentations dépendent de plusieurs facteurs (taux de réussite des établissements d'enseignement de la conduite, nombre de candidats présentés pour la première fois par l'école de conduite notamment et nombre d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière). Par ailleurs, plusieurs dispositifs (système d'entraide national appelé « réserve nationale » autorisant et favorisant des renforts d'inspecteurs de départements proches, mise en place d'examens supplémentaires le samedi) permettent d'augmenter l'offre d'examens au niveau départemental. Toutefois, malgré l'ensemble de ces mesures qui sont ajustées au plus près des demandes du terrain, le délai moyen d'attente entre deux présentations au titre du premier semestre de l'année 2013 s'élève à environ 95 jours au niveau national. C'est pourquoi, conscient de la nécessité d'ouvrir une réflexion globale sur la question des places d'examens, le ministre de l'intérieur a demandé à la Présidente de la commission Jeunes et Éducation routière du Conseil national de la sécurité routière (CNSR) de mener à partir de l'automne 2013 une large concertation auprès de tous les interlocuteurs concernés (responsables d'écoles de conduite, usagers, IPCSR...) sur ce sujet et de proposer un plan d'actions. Dans ce cadre, une première série de mesures dites d'urgence ont été présentées en séance plénière du CNSR le 29 novembre dernier et sont en train d' être mises en oeuvre. Ces mesures sont destinées principalement à générer une offre de places supplémentaires (notamment recrutement en 2014 de 25 IPCSR, octroi d'une enveloppe de 60 000 examens supplémentaires en 2014, système de renforts d'IPCSR pour compenser les inégalités territoriales entre départements...). Elles doivent également permettre un meilleur fonctionnement du dispositif (relance de la démarche d'harmonisation des pratiques d'évaluation des inspecteurs en examen B, promotion des différentes formes de conduite accompagnée qui obtiennent de meilleurs résultats au permis de conduire, amélioration de l'information et de la concertation au sein des instances nationale et départementales dédiées à l'attribution des places d'examen...). Elles ne mettent pas en cause le maillage territorial. Les préconisations du groupe de travail concernant les mesures structurelles sont attendues au cours du deuxième trimestre 2014.

Données clés

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE46494

Auteur : M. Alain Chrétien
Circonscription : Haute-Saône (1re circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 46494
Rubrique : Sécurité routière
Ministère interrogé : Intérieur
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 17 décembre 2013, page 13087
Réponse publiée au JO le : 25 février 2014, page 1872